



EMPURANY

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 FÉVRIER 2021

Présents : M. GLAIZOL Denis, M.COUTURIER Dominique, M. REGAL Philippe, Mme REGAL Chantal, Mme MONTET Véronique, Mme DESBOS Monique, M. DESCHAMPS Christophe, M. MINODIER Florian, M. CHANAL Vincent, Mme CHANTIER Christiane, M. GUILLOT Joël, Mme FAURE-BASSANO Corine, M.MORFIN Marc, M.ANTOINE Keyne.

Absent : Mme BUFFAT-CHAPELLE Annie

Excusées : Mme BUFFAT-CHAPELLE Annie -

Secrétaire de séance : Mme FAURE-BASSANO Corine -

Objet : Convention d'intervention technique de coordination et de participation financière : Syndicat des eaux CANCE-DOUX, COMMUNE DE NOZIERES, COMMUNE D'EMPURANY

Monsieur le maire explique que la commune d'EMPURANY est en partie alimentée par CANCE-DOUX via le réservoir de Fontfreyde. La commune de NOZIERES, limitrophe, souhaite venir se raccorder sur ce même réservoir afin d'alimenter et compléter son réseau de distribution d'eau potable.

Pour cela, il est nécessaire d'établir une interconnexion à partir du réservoir de Fontfreyde qui est pour l'heure propriété de la commune d'EMPURANY.

La convention a pour objet au stade de la construction de l'ouvrage, la coordination administrative et technique ainsi que les modalités de financement. La convention gère le fonctionnement de l'ouvrage.

Cette opération est subordonnée à la rétrocession par la commune d'EMPURANY au Syndicat Cance-Doux de la canalisation actuelle qui s'étend de Clavières au Col de Fontfreyde ainsi que du réservoir de Fontfreyde. Cette rétrocession ne donne lieu à aucune indemnité.

Il est aussi précisé que la commune d'Empurany n'engage aucune participation financière dans cette opération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Approuve les termes de la convention présentée,
- Précise que cette opération n'engendrera aucune participation financière de la commune d'EMPURANY tant pour la rétrocession que pour les travaux venir.
- Charge monsieur le maire de toutes les démarches nécessaires.

Objet : Convention de partenariat « label écoles numériques 2020 »

Monsieur le maire informe le conseil municipal que la commune a souscrit au projet « Label École Numérique 2020 ». L'ambition de ce projet se situe dans l'accompagnement spécifique des territoires ruraux afin de faire en sorte que l'innovation pédagogique au service du développement des usages du numérique concerne tous les territoires. Il doit permettre de soutenir les initiatives innovantes des équipes pédagogiques et éducatives dans et autour de l'école et contribuer à la réussite scolaire par le développement dans les ruralités de véritables territoires d'innovation pédagogique. Il doit également permettre de favoriser la continuité entre l'école et le collège et éventuellement des projets partagés entre écoles et collèges.

Le partenariat entre les parties, l'académie et la commune, permet d'accompagner le personnel de l'école dans la mise en œuvre du projet numérique. Il fixe les modalités de financement de l'acquisition des équipements numériques mobiles et associés.

Après en avoir délibéré, Le conseil municipal :

- Autorise monsieur le maire à signer la convention de partenariat « label école numériques 2020 » avec l'académie de



MAIRIE

Tél. 04.75.06.70.64

Mail : mairie.empurany@inforoutes.fr

Grenoble,

- Charge monsieur le maire de toutes les démarches nécessaires.

Objet :Travaux d'enfouissement réseau électrique la Moutonne.

Monsieur le maire présente au conseil municipal l'avant projet sommaire réalisé par le SDE07 pour les travaux d'enfouissement du réseau électrique au quartier « La Moutonne ».

L'étude porte sur l'enfouissement du réseau électrique , des infrastructures d'éclairage public et des infrastructures du réseau de télécommunication.

Une partie des travaux sera prise en charge par le SDE07 .

Après en avoir délibéré , Le conseil municipal :

- Autorise monsieur le maire à lancer l'étude pour les travaux d'enfouissement du réseau électrique quartier « La Moutonne »

- l'autorise à signer tout document s'y rapportant,

- Charge monsieur le maire de toutes les démarches nécessaires.

QUESTIONS DIVERSES :

Enfouissement ligne électrique EDF. Philippe rappelle la nécessité d'avertir toutes les personnes qui sont concernées par les travaux afin qu'ils puissent retirer les tuyaux d'alimentation en eau de source car ils risquent d'être endommagés dans l'opération. La durée des travaux est estimée à 15 jours.

Participation de la commune aux frais de raccordement en eau au lieu-dit « Les Béraudiers »Propriétaire Monsieur Stéphane Cazet. Monsieur le Maire propose de prendre en charge la partie située sur la commune d'Empurany pour un montant de 2000 € pour la partie située sur le domaine public . Monsieur Stéphane Cazet prend en charge les frais relatifs à la tranchée qui concerne son propre branchement.

Le conseil municipal donne un avis favorable à cette proposition.

Élargissement d'un virage au lieu-dit *Chemin de Costemazet* ». Ces travaux sont étudiés conjointement par la commune d'Empurany et celle de Nozières. Le coût total des travaux est de 2280 € HT (devis de Monsieur Pascal Vaux). Monsieur le Maire propose une participation aux travaux d'un montant de 1000€, le reste étant à la charge de la commune de Nozières.

Le conseil municipal donne un avis favorable à cette proposition.

Haie aire de camping-cars : Monsieur le Maire confirme que la commande de végétaux a été passée auprès des pépinières Jacquet.

Projet de photographie par drone pour la salle polyvalente et le centre du village.

Monsieur le Maire et Corine Faure-Bassano exposent le projet de réalisation de photos aériennes pour un montant de 700 € H.T.

Présentation du projet patrimoine. Corine Faure-Bassano présente le projet de restauration de la tour médiévale située au centre du village ainsi que le plan d'actions de ce projet.

TOUR DE TABLE

Chantal :

- Aménagement de la cuisine de la salle polyvalente : les travaux devraient débiter



MAIRIE

Tél. 04.75.06.70.64

Mail : mairie.empurany@inforoutes.fr

d'ici la fin du mois.

- Chantal a assisté à une réunion concernant le projet de réaménagement du pont du Duzon. Ce projet doit débuter en septembre 2021, il implique que le pont sera fermé pour une durée de 6 à 7 mois. La circulation sur la partie inférieure du pont sera réservée aux riverains.

Philippe :

- Philippe remercie les bénévoles qui ont offert leur aide pour la plantation des arbres sur l'aire extérieure de la salle polyvalente. Il reste des tranchées à faire. Philippe sollicite de nouveaux volontaires.
- Arbres à abattre à sur différents lieux-dits de la commune. Cette opération sera effectuée par Philippe, Joël et Marc.
- Philippe demande l'aide de Christophe pour l'éclairage du kiosque, de la fresque et du local d'irrigation. Florian propose de venir en soutien.
- SCR : Philippe signale la mauvaise qualité des travaux de goudronnage effectués par la société SCR et demande quel recours a la commune pour régler le problème. Dominique précise que 7 communes sont dans la même situation et ne sont pas satisfaites des travaux réalisés. Dès lors que la société SCR a été payée sans aucune réserve, les membres du conseil suggèrent d'étudier une action commune avec les 7 autres communes concernées.

Joël : le goudron s'enfonce en arrivant au pont de Rompion. Prévoir de refaire le fossé .

Keyne : RAS

Florian : demande des nouvelles du projet d'implantation sur la commune de l'entreprise de maçonnerie Talas. Monsieur le Maire précise que l'entreprise a obtenu son permis de construire.

Christophe : il confirme avoir effectué la mise en place des grooms à la salle des fêtes. Il signale également les problèmes de ménage dans cette même salle.

Vincent : RAS

Marc : Marc demande quand est prévu le retrait du poteau EDF couché à la Collanges depuis presque deux ans.

Dominique :

- Doit se rapprocher de Philippe pour la rédaction des articles concernant la voirie, l'eau et l'assainissement pour le prochain bulletin municipal.
- École primaire : Dominique demande à Vincent d'étudier la mise en place d'un meuble de rangement pour les chaussures des élèves de l'école primaire. Vincent suggère de recueillir l'avis des enseignants afin d'être en adéquation avec le besoin.

Monique : signale que des enfants jouent dangereusement sur le mur du cimetière près du monument aux morts.

Véronique : signale le problème des encombrants déposés à la benne au lieu d'être portés à la déchetterie de Lamastre.

Christiane : RA S

Minuit : Monsieur le Maire lève la séance.

Le 24 février 2021

le Maire,
Denis GLAIZOL





MAIRIE

Tél. 04.75.06.70.64

Mail : mairie.empurany@inforoutes.fr